PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'AMHERST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **20 octobre 2026** à 19h30, à la salle du conseil située au 245, rue Amherst, à Amherst, avec participation du public et à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

District 1 : **M. LUC TREMBLAY**
District 2 : **M. ROBERT CARDINAL**
District 3 : **M. MICHEL JACOB**
District 4 : **M. DANIEL LAMPRON**
District 5 : **MME ANNETTE HERBEUVAL**
District 6 : **M. YVES DUVAL**

Formant quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Galipeau.

Assistent également à la séance, monsieur Jérémie Vachon, directeur général et greffier-trésorier.

Ordre du jour

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 septembre 2026
4. **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES**
 - 4.1. Déboursés de septembre 2026
 - 4.2. Salaires du personnel et rémunération du conseil de septembre 2026
5. **CORRESPONDANCE**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Périodes des fêtes – fermeture de l'hôtel de ville
 - 6.2. Heures d'ouverture de l'hôtel de ville
 - 6.3. Désignation du responsable des services électroniques clicSÉQUR
 - 6.4. Autorisation à agir comme personne autorisée auprès de Développement économique Canada
 - 6.5. Séance extraordinaire pour le budget 2027
 - 6.6. Comité d'évaluation de l'appel de projets
 - 6.7. Démarche de développement économique d'Amherst
 - 6.8. Convention collective 2026-2031 – ratification
 - 6.9. Fin de période de probation
 - 6.10. États comparatifs 30 septembre et prévisionnels 31 décembre 2026 – dépôt
 - 6.11. Préposé à l'écocentre – autorisation d'embauche
 - 6.12. Manœuvre – autorisation d'embauche

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Rapport des premiers répondants - septembre

8. TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1. Charte hivernale – adoption

8.2. PPA-CE – reddition de comptes

8.3. PPA-ES – reddition de comptes

8.4. Programmation des travaux TECQ 2024-2028

8.5. Thermopompe La Maisonnée – autorisation d'achat

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. Rapport du service

10.2. Résolution 219.11.2022 – modification

10.3. Règlement 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – adoption

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Avec Loisirs Laurentides, on bouge – dépôt d'une demande

11.2. Fonds d'aide au développement du milieu (Desjardins) —dépôt d'une demande

11.3. Emplois d'été Canada 2027 – dépôt d'une demande

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

AMHERST

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉS 211.10.2026
RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 14 septembre 2026

RÉS 212.10.2026
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, résolutions numéros 180.09.2026 à 210.09.2026 inclusivement, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES

4.1. Déboursés de septembre 2026

RÉS 213.10.2026
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés de septembre 2026 au montant de 329 952,95$.

Adoptée à l'unanimité

4.2. Salaires du personnel et rémunération du conseil de septembre 2026

RÉS 214.10.2026
RATIFICATION DES SALAIRES DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil ratifie les salaires du personnel et la rémunération des membres du conseil de septembre 2026 pour un montant de 78 064.98 $.

Adoptée à l'unanimité

5 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Périodes des fêtes – fermeture de l'hôtel de ville

RÉS 215.10.2026
FERMETURE ANNUELLE DE L'HÔTEL DE VILLE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine les heures d'ouverture des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pour pratique de fermer l'hôtel de ville durant une période de deux semaines à l'occasion de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite officialiser cette pratique afin d'éviter d'avoir à adopter une résolution à cet effet chaque année;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'hôtel de ville de la Municipalité d'Amherst soit fermé au public durant deux semaines consécutives pendant la période des fêtes;

QUE pour 2026, cette période soit du 21 décembre au 1er janvier inclusivement;

QUE cette fermeture annuelle s'applique sans qu'une nouvelle résolution soit nécessaire, à moins d'une décision contraire du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

RÉS 216.10.2026
MODIFICATION À L'HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et des services municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal modifie les heures d'ouverture de l'hôtel de ville comme suit :

- Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30;
- Le vendredi : de 8 h à 12 h.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Désignation du responsable des services électroniques clicSÉQUR

RÉS 217.10.2026
NOMINATION DE MYLÈNE CHARLEBOIS COMME RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst utilise les services électroniques clicSÉQUR afin d'accéder aux différents services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de la gestion des accès et des autorisations aux services électroniques clicSÉQUR pour le compte de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal nomme Mylène Charlebois à titre de responsable des services électroniques clicSÉQUR pour la Municipalité d'Amherst;

QUE Mme Charlebois soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de Revenu Québec pour administrer les accès, gérer les utilisateurs et attribuer les autorisations requises pour l'utilisation des services électroniques gouvernementaux au nom de la Municipalité;

QUE cette nomination demeure en vigueur jusqu'à son remplacement ou sa révocation par résolution du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

6.4. Autorisation à agir comme personne autorisée auprès de Développement économique Canada

RÉS 218.10.2026
DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a déposé un projet auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) dans le cadre d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne autorisée à agir au nom de la Municipalité auprès de DEC pour toute la durée du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal désigne M. Jérémie Vachon, directeur général, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité d'Amherst auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), et ce, pour toute la durée du projet;

QUE M. Vachon soit autorisé à accéder au portail électronique de DEC, à y détenir et administrer un compte au nom de la Municipalité ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à la gestion et au suivi du projet;

QUE M. Vachon soit également autorisé à signer et à transmettre tout document, formulaire, déclaration ou autre renseignement requis par DEC relativement au projet, incluant les demandes de remboursement, les rapports d'avancement et les redditions de comptes.

Adoptée à l'unanimité

6.5. Séance extraordinaire pour le budget 2027

RÉS 219.10.2026
DÉTERMINATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit procéder à l'adoption du budget de l'exercice financier 2027 ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer une séance extraordinaire du conseil municipal consacrée à l'adoption de ces documents;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal fixe au jeudi 17 décembre 2026, à 16 h, la tenue d'une séance extraordinaire consacrée à l'adoption du budget de l'exercice financier 2027 et du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029;

QUE la direction générale soit chargée de publier les avis publics et d'accomplir les formalités requises conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

6.6. Comité d'évaluation de l'appel de projets

RÉS 220.10.2026
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a adopté une *Politique de soutien aux organismes du milieu* visant à soutenir les initiatives communautaires et les projets contribuant à la vitalité du milieu et qu'un appel de projets est en cours dans le cadre de cette politique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer un comité chargé d'évaluer les projets soumis et de formuler des recommandations au conseil municipal quant à l'attribution des aides financières;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal constitue un comité d'évaluation des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets découlant de la *Politique de soutien aux organismes du milieu* et nomme les personnes suivantes pour y siéger :

- M. Jean-Guy Galipeau, maire;
- M. Michel Jacob, conseiller municipal;
- M. Jérémie Vachon, directeur général;
- Mme Élise Therrien, technicienne en loisirs.

Adoptée à l'unanimité

6.7. Démarche de développement économique d'Amherst

RÉS 221.10.2026
OCTROI D'UN CONTRAT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite entreprendre une démarche stratégique visant à définir une vision cohérente et rassembleuse du développement économique de la Municipalité d'Amherst, tenant compte des particularités des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides (CDE) pour l'accompagner dans cette démarche, notamment par la réalisation d'un portrait socioéconomique du territoire, la définition d'orientations stratégiques et l'évaluation de projets structurants;

CONSIDÉRANT que cette offre de services prévoit des honoraires forfaitaires de 5 000 $, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal octroie à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides un contrat au montant de 5 000 $, plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une démarche stratégique de développement économique durable, conformément aux modalités décrites dans son offre de services datée du 25 septembre 2026;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services et tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 62900 410.

Adoptée à l'unanimité

6.8. Convention collective 2026-2031—ratification

RÉS 222.10.2026
RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2026-2031 DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT que la convention collective régissant les conditions de travail des employés cols bleus de la Municipalité d'Amherst est venue à échéance le 4 octobre 2026;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Municipalité d'Amherst et le Syndicat des Teamsters, section locale 1999, en vue du renouvellement de cette convention collective;

CONSIDÉRANT le projet de convention collective 2026-2031 soumis au conseil municipal à la suite des négociations entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal ratifie le projet de convention collective 2026-2031 régissant les conditions de travail des employés cols bleus de la Municipalité d'Amherst, tel que soumis au conseil municipal;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, ladite convention collective ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

Adoptée à l'unanimité

6.9. Fin de période de probation

RÉS 223.10.2026
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET CONFIRMATION DU STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER DE FRÉDÉRIC BOLDUC

CONSIDÉRANT que Frédéric Bolduc a complété sa période de probation en date du 20 octobre;

CONSIDÉRANT que son rendement et sa prestation de travail au cours de cette période ont été jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des travaux publics et le directeur général recommandent de confirmer son statut d'employé;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal confirme la réussite de la période de probation de M. Frédéric Bolduc et lui accorde le statut d'employé régulier à temps plein, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

6.10. États comparatifs au 30 septembre et prévisionnels au 31 décembre 2026 – dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2026 ainsi que des états prévisionnels des revenus et des dépenses au 31 décembre 2026.

6.11. Préposé à l'écocentre – autorisation d'embauche

RÉS 224.10.2026
EMBAUCHE DE MARC POIRIER À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à l'écocentre est actuellement vacant au sein de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que des candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur aux travaux publics recommande l'embauche de M. Marc Poirier à la suite de ce processus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Marc Poirier à titre de préposé à l'écocentre, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Manœuvre – autorisation d'embauche

RÉS 225.10.2026
EMBAUCHE DE RENAUD GARNIER À TITRE DE MANŒUVRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a procédé à l'affichage d'un poste de manœuvre saisonnier, à raison de 40 semaines par année;

CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement a été réalisé et que deux candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux travaux publics et du directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Renaud Garnier à titre de manœuvre à temps partiel, à raison de 40 semaines par année, avec une entrée en fonction prévue le 1er décembre 2026, le tout conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Rapport des premiers répondants - septembre

Monsieur Yves Duval livre un rapport verbal sur les activités du service des premiers répondants du mois de septembre.

Il informe le public qu'il y aura une rencontre du comité consultatif incendie à laquelle il participera, à Mont-Tremblant le 22 octobre.

8 TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1. Charte hivernale – adoption

RÉS 226.10.2026
ADOPTION DE LA CHARTE HIVERNALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite encadrer et uniformiser les pratiques relatives aux opérations de déneigement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la charte hivernale vise à établir les priorités d'intervention en matière de déneigement, à optimiser les opérations et à limiter le recours aux heures supplémentaires non essentielles ;

CONSIDÉRANT que cette charte constituera également un outil de référence pour le personnel municipal afin d'assurer une meilleure gestion des demandes et des préoccupations des citoyens durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT que le comité des travaux publics a pris connaissance de la charte hivernale et recommande son adoption par le conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal adopte la charte hivernale telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

8.2. PPA-CE – reddition de comptes

RÉS 227.10.2026
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT le dossier UCV82983 visant la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst approuve les dépenses d'un montant de 20 000.00 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

8.3. PPA-ES – reddition de comptes

RÉS 228.10.2026
PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE, SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMELIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

CONSIDÉRANT le dossier KNZ37338 visant la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst approuve les dépenses d'un montant de 22 976 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

8.4. Programmation des travaux TECQ 2024-2028

RÉS 229.10.2026
APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a préparé, avec l'accompagnement de l'Équipe Laurence, une première programmation de travaux dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE le conseil municipal approuve le contenu de la programmation de travaux et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée de tous les documents exigés, afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée à la Municipalité par le MAMH;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme et, qu'à cette fin, elle confirme sa participation financière à hauteur de 39 443 $, puisés à même le surplus affecté à l'aqueduc;

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE le directeur général soit autorisé à signer et à transmettre tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette programmation.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Thermopompe La Maisonnée – autorisation d'achat

RÉS 230.10.2026
ACHAT DE THERMOPOMPES POUR LE BÂTIMENT MUNICIPAL LA MAISONNÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède actuellement à des travaux de rénovation et de réaménagement de « La Maisonnée », en vue de le rendre disponible à la location pour des responsables de services de garde;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent notamment le retrait du système de chauffage au mazout et son remplacement par un système de chauffage plus écoénergétique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition et à l'installation de thermopompes afin d'assurer le chauffage et la climatisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 4 soumissions ;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation de thermopompes au bâtiment municipal La Maisonnée, pour un montant maximal de 8 126,31 $, plus les taxes applicables, de la compagnie Confort prestige 5278 ;

QUE les crédits nécessaires soient puisés à même l'affectation du surplus non affecté constituée par la résolution 129.06.2026.

Adoptée à l'unanimité

9 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. Rapport du service

Il n'y a pas eu de rencontre du CCUE, donc aucun rapport déposé.

10.2. Résolution 219.11.2022 – modification

RÉS 231.10.2026
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 219.11.2022 RELATIVE À LA VENTE D'UNE EMPRISE EXCÉDENTAIRE À M. GEORGES LABONTÉ

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 14 novembre 2022, la résolution 219.11.2022 autorisant la vente du lot 6 473 355 du cadastre du Québec, d'une superficie de 889,4 mètres carrés, à M. Georges Labonté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de désigner le directeur général actuel comme signataire de la transaction en remplacement de M. Martin Léger;

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de retirer le lot visé du domaine public municipal afin de permettre son aliénation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal modifie la résolution 219.11.2022 afin de désigner M. Jean-Guy Galipeau, maire, et M. Jérémie Vachon, directeur général et greffier-trésorier, comme signataires autorisés, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, de tout acte notarié et de tout document nécessaire à la réalisation de la transaction avec M. Georges Labonté, en remplacement des signataires précédemment désignés;

QUE le conseil municipal décrète le retrait du domaine public municipal du lot 6 473 355 du cadastre du Québec, afin de permettre son aliénation subséquente;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution 219.11.2022 demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Règlement 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine – adoption

RÉS 232.10.2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT 618-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02 AFIN DE REVOIR LES NORMES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ET AUX TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA RIVE ET LA MARGE DE NON-CONSTRUCTION RIVERAINE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 10 août 2026, le premier projet de règlement 618-26, suivant la présentation d'un avis de motion, par la résolution 175.08.2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 14 septembre 2026, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le second projet de règlement 618-26, le 14 septembre 2026, par la résolution 206.09.2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la possibilité de présenter une demande de participation à un référendum a été publié le 21 septembre 2026, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine*;

QUE le règlement soit transmis à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1. Avec Loisirs Laurentides, on bouge – dépôt d'une demande

RÉS 233.10.2026
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE! »

CONSIDÉRANT que Loisirs Laurentides a lancé un appel de projets dans le cadre du programme « Avec Loisirs Laurentides, on bouge! », visant à soutenir financièrement des initiatives favorisant l'activité physique et le plein air;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisirs Laurentides, dans le cadre du programme « Avec Loisirs Laurentides, on bouge! », volet A – Projets, pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux pour enfants sur les terrains municipaux de la halte routière;

QUE Mme Élise Therrien soit autorisée à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

11.2. Fonds d'aide au développement du milieu (Desjardins) – dépôt d'une demande

RÉS 234.10.2026
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE DESJARDINS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins vise à soutenir des projets contribuant au développement et au mieux-être des communautés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins;

QUE Mme Élise Therrien soit autorisée à préparer, signer et transmettre, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

11.3. Emplois d'été Canada 2027 – dépôt d'une demande

RÉS 235.10.2026
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2027 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada offre, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, une aide financière visant à favoriser la création d'emplois d'été de qualité pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst participe annuellement à ce programme afin de soutenir l'embauche d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des besoins de main-d'œuvre étudiante pour la saison estivale 2027, notamment pour le camp de jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027, afin de soutenir l'embauche de jeunes pour les services municipaux;

QUE le directeur général, M. Jérémie Vachon, soit autorisé à préparer, signer et transmettre, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande d'aide financière, ainsi qu'à signer toute entente de contribution pouvant en découler.

Adoptée à l'unanimité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

Aucun point à l'ordre du jour.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public portent sur :

- Le droit de garder des chiens
- La programmation des travaux TECQ et les appels d'offres à venir
- L'entrée en vigueur du Règlement 618-26 et les délais

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 236.10.2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h06.

Adoptée à l'unanimité

(original signé) *(original signé)*

_____ _____

Jean-Guy Galipeau **Jérémie Vachon**
Maire Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal* (chapitre C-27.1).

(original signé)

Jean-Guy Galipeau
Maire